

Communiqué de presse

3.6.2021

Centrale solaire participative sur le toit du collège de Fontainemelon

Un premier projet participatif verra le jour sur le toit du collège de Fontainemelon, dont la surface et l'exposition permettront la production d'électricité correspondant à la consommation annuelle de 30 ménages. La coopérative solaire Neuchâtel Coopsol et la Commune de Val-de-Ruz s'allient pour offrir à tout un chacun la possibilité de participer activement à cette réalisation. Soutenez activement la transition énergétique et la politique volontariste de la Commune en acquérant une ou plusieurs parts de CHF 500 dès aujourd'hui.

La question climatique est, à juste titre, une préoccupation essentielle aux yeux de la plupart des citoyens et des Autorités de notre pays.

Mais que faire concrètement? Sachant que la production et la consommation d'énergie sont les principales sources des gaz à effet de serre, c'est dans ce secteur que les changements doivent s'opérer, en combinant des mesures d'économie d'énergie et de transition vers la production d'énergies renouvelables. L'énergie photovoltaïque, avec un potentiel de 67 GW rien que sur les bâtiments existants en Suisse, est appelée à jouer un rôle clé, ce que prévoient d'ailleurs aussi les nouvelles perspectives énergétiques 2050+ de la Confédération. Mais avec à peine 3 GW déjà installés, il reste pratiquement tout à faire.

Motivé par ce constat, le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz a accepté une motion demandant la réalisation d'un projet auquel les citoyens pourraient participer et donc eux-mêmes passer à l'acte. La collaboration avec la coopérative solaire Neuchâtel Coopsol s'est naturellement imposée. Après avoir étudié plusieurs sites, le choix s'est porté sur le collège de Fontainemelon qui dispose d'un toit d'excellente exposition, refait à neuf il y a peu de temps. Sur une surface de 600 m², 300 panneaux photovoltaïques pourront être installés, pour une puissance totale de 100 kW. La production annuelle électrique correspondra à la consommation de 30 ménages/villas et, de surcroît, en alimentant directement le collège, l'installation contribuera à réduire les frais d'exploitation au bénéfice de la Commune.

Comment cette centrale sera-t-elle financée ?

A l'image des installations que la coopérative solaire Neuchâtel Coopsol a déjà réalisées à Neuchâtel (2017), à Corcelles (2018) et à Couvet (2020), toute personne ou entreprise intéressée, de Val-de-Ruz ou d'ailleurs, peut participer en devenant membre de la coopérative Coopsol de par l'achat d'une ou plusieurs parts coopératives de CHF 500. Ainsi, l'investissement nécessaire de CHF 150'000 sera constitué de 300 parts de CHF 500. Autant de possibilités donc pour tout un chacun de s'investir de façon concrète, selon ses moyens et son envie, dans la transition énergétique. La Commune de Val-de-Ruz soutient activement le projet et encourage ses habitants à participer à cette réalisation emblématique pour sa politique énergétique active et volontariste.

L'acquisition des parts ne se fait d'ailleurs pas à perte pour les acheteurs, le planning financier laissant prévoir un remboursement complet des fonds investis sur une période de 25 ans ainsi que

le paiement d'un intérêt. C'est l'assemblée générale de la coopérative qui fixera les remboursements et intérêts, en fonction de la marche des affaires.

Neuchâtel Coopsol et la Commune de Val-de-Ruz appellent donc tous les intéressés à souscrire des parts dans le but de réunir la somme nécessaire. La souscription se fait en toute simplicité sur le site www.coopsol.ch/souscription ou par bulletins de souscription disponibles aux bureaux communaux de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane.

Renseignements complémentaires:

François Cuche, conseiller communal à Val-de-Ruz, 079 261 27 32, francois.cuche@ne.ch

Diego Fischer, président Coopsol : 077 466 86 26, info@coopsol.ch

Le collège de Fontainemelon, l'emplacement de la future centrale photovoltaïque participative



Sur Coopsol :

En mettant nos forces ensemble, nous réalisons des centrales solaires qui produisent notre énergie électrique de façon écologique et durable, tout près de chez nous. Chacun, locataire, propriétaire ou entreprise, peut participer, selon son envie et ses possibilités, en achetant au moins une part de CHF 500.

Coopsol est une société coopérative selon art. 828 du CO et a son siège à Neuchâtel. Elle a été créée en 2016 sous l'impulsion de la Société Suisse de l'Energie Solaire SSES et de HabitatDurable. Actuellement, Coopsol compte 313 membres et le capital coopératif est de CHF 627'500.

Coopsol a déjà réalisé trois centrales photovoltaïques à Neuchâtel, Corcelles et Couvet, d'une capacité totale de 639 kWc. La production d'électricité annuelle correspond à la consommation de 200 à 250 ménages.

www.coopsol.ch



Installation de 100 kWc de Coopsol à La Coudre, Neuchâtel